



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne

éducation
nationale



Pièces justificatives à joindre aux demandes d'ineat/exeat

des enseignants du 1^{er} degré - rentrée 2018

Demandes formulées au titre du rapprochement professionnel de conjoints :

Rectorat

Direction des personnels
enseignants
DPE 5
Enseignants du 1^o degré public
Haute-Garonne

Affaire suivie par
Béregère Julia
Téléphone
05 36 25 75 43

Mél.
Berengere.julia@ac-toulouse.fr

75, rue Saint-Roch
31400 Toulouse

Adresse postale
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

- une attestation de l'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois précisant la date de prise de fonction ainsi que le lieu de travail ;
- pour les personnels de l'éducation nationale : une attestation d'exercice ;
- en cas de chômage : une attestation d'inscription auprès de Pôle emploi du département sollicité et une attestation de la dernière activité professionnelle.
- pour les professions libérales : une attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)...
- pour les auto-entrepreneurs : déclaration RSI, avis d'imposition sur le revenu (catégorie BIC ou BNC) ;
- en cas de suivi d'une formation professionnelle : joindre une copie du contrat de travail accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire.
- pour les agents mariés, une photocopie intégrale du livret de famille ;
- pour les agents pacsés, une photocopie de l'attestation de PACS accompagnée de l'avis d'imposition commune de l'année **2016**, ou de la photocopie de la déclaration commune de l'année **2017**.
- pour les enseignants non mariés ou non pacsés, ayant des enfants nés ou à naître reconnus par les deux parents, la photocopie du livret de famille ou la photocopie de l'attestation de reconnaissance anticipée accompagnée du certificat de grossesse ;

Demandes formulées au titre du handicap ou de la maladie grave (sous pli confidentiel)

- attestation RQTH
- tous les justificatifs attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- s'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier.
-

Demande formulées au titre du Centre d'Intérêts Matériels et Moraux : (cf. circulaire DGAFP B7 n°2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques) ;

- Voir annexe 3

Autres demandes exceptionnelles :

- toutes les pièces justificatives permettant de m'informer sur l'urgence de votre intégration en Haute-Garonne.

Rappel : ces pièces justificatives doivent être accompagnées du formulaire de demande d'ineat / exeat, et me parvenir le **25 avril 2018 au plus tard.**